

Projet de déviation des communes de Livron-sur- Drôme et Loriol-sur-Drôme

Enquête publique

Compte rendu de la rencontre du 08 11 2019 en mairie de Livron

Présents :

MM. Desplantes et Briet, DREAL Rhône-Alpes-Auvergne (Maîtres d'Ouvrage)

M. Vigny, Service Technique de la commune,

M. Hugon, Commissaire Enquêteur

Cette réunion a pour but d'organiser un premier contact entre les acteurs de cette enquête publique qui doit se dérouler du 29 11 2019 au 06 01 2020.

Après présentation de chacun et échanges de coordonnées, le power point réalisé par la DREAL est projeté et commenté, cela permet de rappeler l'essentiel du projet. Quelques rajouts sont demandés dans le sens ou le public peut être amené à demander une explication globale du projet. Ce document sera à la disposition du commissaire enquêteur qui le présentera si besoin, la DREAL lui transmettra par messagerie.

La DREAL informe les participants que les fouilles archéologiques sont terminées et que les résultats seront connus prochainement ; de l'avis des MO ces découvertes ne seront pas de nature à impacter le projet de déviation.

M. Hugon demande si les maîtres d'ouvrage accepteraient qu'il y ait plusieurs Rapports de Synthèse successifs dans le cas où plusieurs questions seraient posées au cours des permanences, les réponses du MO se réalisant plus facilement dans le temps. La réponse est oui.

A la question que signifient les sigles GBA et LBA non spécifiées dans le glossaire les MO répondront prochainement.

A la question pourquoi la pièce (M) Intitulée Avis obligatoires figure au dossier alors qu'elle ne comprend que deux avis. Les MO déclarent que le bureau des Enquêtes publique a demandé cette pièce, toutefois une vérification s'impose et une explication lui sera demandée.

A la question concernant la problématique des matériaux nécessaires à la déviation en rapport avec les volumes de curage de la rivière Drôme, les MO ont apporté les précisions suivantes :

- Une partie des matériaux issus du curage de la Drôme sont conservés pour le chantier,
- Une autre partie proviendra du curage du Rhône prévu prochainement par CNR,
- Le complément devrait faire l'objet d'un appel d'offre à la charge des entreprises adjudicataires.
- Dans tous les cas les procédures ICPE seront respectées.

Les MO informe les participants qu'une campagne d'affichage sur site aura lieu le 13 11 et d'autre vérification seront opérées par la suite avec l'aide d'un huissier. Un plan de positionnement de ces affiches est proposé, M. Vigny indique que la commune de Livron mettra ces informations sur les panneaux lumineux (y compris à St Genis et au Petits Robin), des affiches seront posées aussi sur les points fréquenté de la commune.

Les MO indiquent que la CDPENAF s'est autosaisie du dossier alors qu'elle ne serait pas concernée par le projet et a demandé une réunion avec la DREAL pendant la période de l'enquête publique.

Après discussion il semble à tous les participants qu'il ne peut pas y avoir d'autre réunion avec le MO pendant la période de l'enquête publique que celles demandées par le commissaire enquêteur si le besoin s'en fait sentir. Un avis sera recueilli par les MO auprès de la préfecture.

Les MO proposent une visite physique du site, un rendez-vous est pris le 20 11 2019 à 9h en maire de Livron.

Seront associés à cette visite les directeurs des services techniques de Livron et de Loriol.

Bernard HUGON le 09 11 2019

